

Compte-rendu

du Conseil Municipal

Le six juillet deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Gardonne s'est réuni en session ordinaire à la salle du Foyer-Club, sous la présidence de Monsieur Pascal DELTEIL, Maire.

Étaient présents : Mme Marie-Christine TOURENNE, M. Jean-Claude ROSET, Mme Béatrice FEYTOUT, M. Frédéric GAUTHIER, M. Patrick LE CLAINCHE, Mme Marie-Claude JAVERZAT, M. Michel BERNARD, Mme Christine LALIZOU, Mme Julie JACQ, Mme Hélène BEDUBOURG, Mme Séverine BORDAS, Mme Christelle CHATEAUNEUF et Mme Coraline ROTH.

Absents excusés : M. Christophe BOUSQUET qui donne procuration à Mme Christine TOURENNE, M. Sylvain CONNANGLE qui donne procuration à M. Pascal DELTEIL, M. Christophe BAËZA qui donne procuration à M. Jean-Claude ROSET, M. Christophe DURAND qui donne procuration à M. Pascal DELTEIL et M. Sylvain ROOY qui donne procuration à Mme Séverine BORDAS.

Madame Marie-Claude JAVERZAT est élue secrétaire de séance et donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- La construction d'un abri élèves place de la Gare

Le Conseil Municipal adopte l'ordre du jour ainsi modifié.

Remerciements de la famille MORTEMOUSQUE pour les marques de sympathie témoignées par le Conseil Municipal lors du décès de leur proche.

Remerciements de l'association « Cultive ta lecture » pour la subvention communale versée pour l'année 2022.

➤ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2022

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2022 n'appelle pas d'observation de la part de l'assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

➤ Publicité des actes de collectivité :

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu' à compter du 1^{er} juillet 2022 entrera en vigueur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et l'obligation de publier ces actes par voie électronique.

Toutefois, les communes de moins de 3500 habitants peuvent bénéficier d'une dérogation et peuvent choisir par délibération entre l'affichage, la publication papier ou la publication électronique.

Ce choix peut être modifié ultérieurement par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération au 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Après délibération, le Conseil municipal décide que la publicité des actes se fera par voie électronique et voie d'affichage.

➤ Travaux d'éclairage public : remplacement foyer 205 les Andrieux :

Le SDE 24 a établi un projet de renouvellement du foyer 205 les Andrieux pour un montant HT de 1 554,89 €. S'agissant de travaux « renouvellement suite impossibilité dépannage », la participation de la commune s'élève à 65 % de la dépense HT soit un total de 1018,68 € H.T.

La commune approuve le dossier qui lui est présenté et s'engage à s'acquitter des sommes dues.

➤ Recrutement service animation – Contrat d'accompagnement dans l'emploi – Parcours emploi compétences :

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de recruter un agent au service animation dans le cadre des contrats aidés CAE-PEC à compter du 1^{er} septembre 2022.

➤ Recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité de recruter un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité au service technique pour assurer l'entretien des locaux communaux pour la période du 25 juillet au 12 août 2022.

Cet agent sera rémunéré sur la base de l'indice majoré 352 au prorata du temps de travail.

➤ Rapport de la réunion de la commission d'appel d'offres du 7 juin

- Choix de la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension du gymnase complexe Fernand Mourgues

Après la réunion de la commission d'appel d'offres, il est proposé de retenir la société SCAPA au taux de rémunération de base de 10,50 % soit 57 750,00 € HT ou 69 750,00 € si les options complémentaires sont validées

– Eclairage du terrain de football

Après la réunion de la commission d'appel d'offres, il est proposé de retenir la société EGELEC pour la somme de 7 272,92 € HT pour la deuxième tranche de l'éclairage du terrain de football.

➤ Travaux de fermeture des deux entrées aux ateliers municipaux

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer la fermeture des 2 entrées aux ateliers municipaux par un mur.

Le devis de l'entreprise SARL ALBOS Frédéric est retenu pour la somme de 1 200, 00 €.

➤ Travaux de construction d'un abri élèves place de la gare

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer l'abri élèves place de la Gare en urgence

Le devis de l'entreprise Menuiserie REBEYROLLE pour la réalisation de ces travaux est retenu pour la somme de 2 478,18 €.

➤ Rapports des commissions

• École :

Un comptage d'enfant sera fait à la rentrée pour décider de l'ouverture d'une classe.

• Travaux :

La peinture du porche de l'église est terminée.

Les travaux de puits de relèvement sont retardés car Enedis n'a pas procédé à l'alimentation électrique du compteur.

Prochain Conseil Municipal le Mercredi 7 septembre 2022

La séance est levée à 21 heures